



Communiqué de presse

Date 05.09.2014

La Commission fédérale des médias (COFEM) recommande une aide aux médias ciblée et différenciée

La Commission fédérale des médias (COFEM) a examiné l'aide aux médias d'information. Dans un rapport destiné au Conseil fédéral, au Parlement et au public, elle fixe les exigences que les mesures d'aide devraient remplir pour préserver la liberté des médias. Le groupe d'experts estime que le concept d'aide doit veiller au respect scrupuleux de la liberté des médias et mettre l'accent sur les prestations journalistiques qui contribuent de manière essentielle au débat démocratique. Le service public de la radio et de la télévision sera traité par la COFEM dans un rapport ultérieur.

La COFEM préconise l'abandon de l'actuel système de rabais sur les tarifs postaux et soumet à discussion de nouvelles mesures d'aide dans le domaine des médias.

Dans son rapport, la COFEM souligne l'importance persistante des médias d'information (mass-médias) pour la société et la démocratie. La numérisation provoque des bouleversements majeurs, notamment dans les quotidiens nationaux et régionaux. A terme, le modèle commercial des quotidiens n'est plus viable. Cette situation a une influence sur les possibilités journalistiques. L'évolution des médias est certes avant tout l'affaire des entreprises de la branche, mais c'est aussi une question politique. Le processus de transformation devrait être accompagné, les innovations techniques encouragées et la culture journalistique maintenue et développée.

Le profond changement qui affecte la branche est à mettre non seulement sur le compte de la numérisation des médias, mais aussi sur celui des nouvelles habitudes des consommateurs, de plus en plus diversifiées. Il convient de garantir une offre d'information large et variées dans toutes les régions linguistiques et culturelles de la Suisse, et à tous les niveaux politiques. Le journalisme d'agence principalement permet de disposer d'une offre de qualité, étendue et professionnelle, qui peut être utilisée par différents médias. Les agences de presse remplissent une fonction infrastructurelle. A cet effet, la COFEM préconise de soutenir financièrement une agence de presse; elle propose également de soutenir plus activement la formation et la formation continue et veut encourager le lancement de projets novateurs dans le secteur des médias.

A long terme, la COFEM suggère que la Confédération soutienne les innovations des entreprises sur le marché des médias, les projets journalistiques remarquables ainsi que la recherche appliquée dans le domaine des médias. Etant donné que ce deuxième type de mesures suppose une organisation



Communiqué de presse • **La COFEM recommande une aide aux médias ciblée et différenciée**

indépendante de l'Etat, la COFEM préconise la création d'une fondation selon un modèle qui a déjà fait ses preuves dans divers domaines, avec Pro Helvetia (culture) ou le Fonds national suisse (recherche). Cette fondation permettrait de mettre en œuvre diverses mesures d'aide indépendantes de l'Etat, avec la participation active de la branche.

Les recommandations de la COFEM partent du constat que les médias se trouvent dans un processus de transformation irréversible et que le journalisme traverse une crise provoquée par les changements techniques et la remise en question des modèles commerciaux existants. Le processus concerne tous les médias, y compris la radio et la télévision. A ces éléments s'ajoute une internationalisation croissante du secteur des médias, avec l'entrée sur le marché suisse de nouveaux concurrents. Dans un pays aussi petit et varié que la Suisse, la diversité et la qualité des médias revêt une importance toute particulière pour la démocratie. De l'avis de la COFEM, l'actuel système d'aide à la presse n'est pas en mesure de faire face à ces enjeux.

Dans son rapport, la COFEM décrit l'importance des médias d'information dans leur ensemble et évalue le système actuel d'aide à la presse. Dès l'automne elle se penchera sur le service public de la radio et de la télévision.

Contacts / Renseignements:

Sécretariat de la commission : martina.leonarz@bakom.admin.ch

Otfried Jarren, président de la commission : otfried.jarren@gsw.uzh.ch

Autres informations

Le rapport « Aide aux médias: Etat des lieux et recommandations » peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.emek.admin.ch/fr/aktuelles/index.html>.